



Votants : 83  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 31 mars 2017  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 11 avril 2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 10 avril 2017

### DECHETS MENAGERS – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Marie-Christelle BOUCHERY à Jean-Luc CLISSON, Carole BRUNETEAU à Alain BAUDIN, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Pascal DUFORESTEL à Stéphane PIERRON, Gérard GIBAULT à Sylvie DEBOEUF, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Simon LAPLACE, Rose-Marie NIETO à Romain DUPEYROU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Elodie TRUONG à Josiane METAYER, Michel VEDIE à Adrien PROUST

#### **Titulaires absents suppléés :**

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

#### **Titulaires absents :**

Thierry BEAUFILS, Michel SIMON, Céline VALEZE

#### **Titulaires absents excusés :**

Marie-Christelle BOUCHERY, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Pascal DUFORESTEL, Gérard GIBAULT, Alain GRIPPON, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Elodie TRUONG, Michel VEDIE

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20170411-c22-04-2017-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2017  
Date de réception préfecture : 12/04/2017

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 10 AVRIL 2017**

### **DECHETS MENAGERS – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL**

Monsieur **Philippe MAUFFREY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

En lien avec le projet de convention d'entente intercommunale entre la CAN et le SMITED, il convient au préalable de régler à titre définitif les conditions de sortie des différents syndicats (Loubeau et Coulonges-Champdeniers) du SMITED.

Un protocole transactionnel a donc été établi afin de prendre en compte le manque à gagner du SMITED sur le tonnage non apporté entre 2014 et 2016 pour la commune de Germond-Rouvre et les communes issues de la Communauté de Communes Plaine de Courance.

Cela représente une indemnisation de 682 000 € que la CAN s'engage à payer avant le 30 juin 2017.

En contrepartie de quoi le SMITED accepte :

- que la CAN puisse cesser toute activité de traitement avec le SMITED sans aucune indemnité supplémentaire à l'issue de la période des 5 années civiles (à compter de sa transmission au contrôle de légalité jusqu'au 31/12/2021) de la convention d'entente intercommunale.
- de se désister dans les deux procédures en référé engagées à l'encontre d'une part du SICTOM de Loubeau et d'autre part du SICTOM de Coulonges-Champdeniers, devenues sans objet, et de renoncer à tout nouveau contentieux.

Le présent protocole d'accord entrera en vigueur à compter de sa transmission au contrôle de légalité.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le projet de protocole transactionnel,
- Autoriser le Président à signer le protocole et les documents s'y rapportant.

**Motion adoptée par 64 voix Pour et 16 voix Contre, Abstention : 3.**

Pour : 64  
Contre : 16  
Abstention : 3  
Non participé : 0

**Philippe MAUFFREY**

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20170411-c22-04-2017-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2017  
Date de réception préfecture : 12/04/2017